



**Ce document doit encore faire l'objet
d'une décision du Conseil communal
le 7 mai 2026**

**RAPPORT N°2026/P04
AU CONSEIL COMMUNAL**

**Crédits supplémentaires au budget communal de
l'exercice 2026 – 1ère série**

« Crédits supplémentaires au budget communal de l'exercice 2026 – 1ère série »

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

La commission chargée d'étudier le **préavis N° 04/2026 « Crédits supplémentaires au budget communal de l'exercice 2026 – 1ère série »** déposé à la séance du Conseil communal du 19 mars 2026 s'est réunie le **11 mars 2026 à 18h15, à la Maison du Conseil.**

Elle était composée des personnes suivantes :

Présidente-rapportrice :

VER	Madame	Emmanuelle Carruzzo Evéquoz
-----	--------	-----------------------------

Membres :

Parti	Titre	Prénom / Nom	Présent·e	Excusé·e	Absent·e
DA	Monsieur	Lavanchy Laurent	X		
DA	Monsieur	Gonthier Alain	X		
DA	Monsieur	Chiffelle Pierre	X		
PLR	Monsieur	Marinelli Victor		X	
PLR	Monsieur	Iamartino Anna		X	
PLR	Monsieur	Bertschy Patrick	X		
EAV	Monsieur	Ghorayeb Oliver			X
VER	Madame	Stübi Antoine		X	
PS	Monsieur	Matthys Vincent	X		
VL	Madame	Simonin Anne-Francine	X		
UDC	Monsieur	Danai Moïn	X		
LCVL	Monsieur	Rizzello Martino	X		

Suppléant·e·s :

Parti	Titre	Prénom / Nom	Présent·e	Excusé·e	Absent·e
PLR	Monsieur	Rolf Schweizer	X		
VER	Monsieur	Ei Kalifa Karim	X		

La Municipalité était représentée par :

- M. le Syndic, Yvan Luccarini, en charge des Finances
- Mme la Municipale Gabriela Kämpf, en charge de Cohésion Sociale

Le service est représenté par :

- Mme Elena Bragagnini Borloz, cheffe de service Finances
- Mme Lorena Marin Guex, cheffe de service

1. EN PREAMBULE

M. le Syndic précise que pour le remplacement du matériel audio (compte 100.3111), il y a malheureusement un retard livraison par le fournisseur, le matériel ne sera donc pas installé pour mars comme prévu.

2. DISCUSSION

700 Administration COS

Crédit pour hébergements d'urgence :

Un commissaire ne comprend pas pour quelles raisons la commune n'a pas attendu la réponse du canton concernant le financement au lieu de demander le crédit.

Mme Bragagnini Borloz répond que la demande de crédit a été déposée dès que la commune a su que l'hébergement serait encore ouvert.

Mme Marin Guex précise que l'Armée du Salut qui devait reprendre l'hébergement au 1^{er} février le reprendra finalement au 1^{er} juillet. Le canton s'était engagé financièrement pour 1 mois et demi, mais comme il y a eu une première prolongation à avril puis une deuxième pour juillet, les demandes des crédits supplémentaires ont été scindées en plusieurs fois afin d'être le plus transparent possible avec le Conseil Communal.

Un commissaire relève que c'est un souhait de la COFI de présenter le crédit avant de le dépenser.

Le service précise que lorsque le préavis a été écrit, la réponse du canton n'était pas encore arrivée.

Compte 700.3189.01 frais divers :

Un commissaire demande des précisions sur ce compte, remarquant que des frais ont été rajoutés.

Mme Marin Guex explique que des lignes dédiées pour les repas et l'ensemble des frais qui ne peuvent pas figurer ailleurs dans le budget du service sont mis sur ce compte. On y trouve notamment : des frais de nourriture, de nettoyage, de blanchisserie, de sécurité ainsi que les rémunérations des personnes employées à l'hébergement.

100 Conseil communal

Compte 100.3111 achats de matériel informatique et de logiciels

Un commissaire demande s'il faut s'attendre à une dépense supplémentaire dans le futur.

M. le Syndic répond que c'est uniquement pour les micros défectueux (tous ne le sont pas), et pour le système d'enregistrement. Ce qui fonctionne actuellement n'est pas remplacé.

Un commissaire questionne la durée de vie du nouveau matériel. M. le Syndic espère que ce matériel sera le plus durable possible, et précise que la réparation a été privilégiée durant les dernières années.

Un commissaire demande si l'échéancier pour la rénovation de la salle est connu. Le service Bâtiment sera plus à même d'y répondre, et le plan des investissements peut être consulté à ce sujet.

3. VOTE

Le préavis est accepté à l'unanimité

4. CONCLUSIONS

En conclusion, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

- VU** le préavis N°04/2026 du 2 mars 2026, concernant « Crédits supplémentaires au budget communal de l'exercice 2026 – 1ère série » ;
- VU** le rapport de la commission des finances chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour ;

d é c i d e

1. d'accorder à la Municipalité les crédits supplémentaires demandés au budget communal de l'exercice 2026, tels que présentés dans le présent préavis, pour un montant total de CHF 315'700.– de charges et CHF 65'500.– de revenus

Pour la commission des finances
La Présidente rapportrice

Emmanuelle Carruzzo Evéquoz

Séance terminée à 19h25

Rapport validé le 25 mars 2026.